



**Délibération n°763
Programme LEADER 2023-2027
Candidature**

Réunion du Comité Syndical du 08 décembre 2022

**Effectif légal du conseil syndical : 64
Nombre de conseillers en exercice : 64
Nombre de conseillers présents : 39
Nombre de conseillers représentés : 0
Nombre de votants : 39**

Convoqué le 23 novembre 2022, le conseil syndical s'est réuni le 08 décembre 2022 à 18h00, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

110^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Madame Nadine ALAPETITE
Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur José BELDA
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Charles BRAULT
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Antoine DESFORGES
Madame Nathalie DOS SANTOS
Madame Catherine FROMAGE
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD
Monsieur Sylverin KEMMOE
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE
Madame Christine LECHEVALLIER
Monsieur Christian MELIS

Monsieur Cédric MEYNIER
Madame Danielle MISIC
Monsieur Louis-Pierre MOREAU
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Madame Christine PACAUD
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Gilles PÉTEL
Monsieur Jean PICHON
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Marc REGNOUX
Madame Béatrice ROUGANNE
Madame Sandrine ROUSSEL
Madame Valérie ROUX
Monsieur Laurent THEVENOT
Monsieur Bruno VALLADIER
Madame Nadine VALLESPI
Monsieur Dominique VAURIS

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES
Monsieur Marcel ALEDO
Monsieur Claude AUBERT
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Alain CAZE
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Alain CHARLAT
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Yann GUILLEVIC

Monsieur Michel LACROIX
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur André MAGNOUX
Madame Christine MANDON
Madame Nathalie MARIN
Madame Dominique MARQUIE
Monsieur Sébastien MORIN
Monsieur Jean-Michel ONDET
Madame Mina PERRIN
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur François REPOLT
Monsieur Denis ROUGEYRON
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Monsieur Gilles VESCOVI
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Programme LEADER 2023-2027 Candidature

Un appel à projet a été lancé par le Conseil Régional Auvergne / Rhône-Alpes pour la sélection des territoires susceptibles de bénéficier du programme LEADER pour la période 2023-2027.

La prochaine programmation FEADER pour la période 2023 – 2027 s’inscrit dans un nouveau cadre règlementaire et la programmation régionale va désormais s’intégrer dans un Programme Stratégique National. Cette nouvelle architecture génère des évolutions budgétaires sur la programmation LEADER 2023-2027 en Région Auvergne / Rhône-Alpes, avec une baisse budgétaire importante concernant le développement rural. En outre, la région à travers cet appel à projet a décidé de ne retenir au niveau régional qu’environ 12 GAL (Groupe d’Action Locale) à l’échelle départementale. En termes de périmètre, l’appel à projet prévoit que le périmètre de la candidature doit être composé d’EPCI entiers, et que les communes des métropoles sont exclues (à l’exception des communes également sur le périmètre d’un Parc Naturel Régional).

L’appel à projet encadre le portage du programme de la manière suivante : la structure porteuse peut être désignée parmi les membres du GAL ou être une structure légalement constituée par l’association des membres du GAL.

Les territoires actuellement porteurs de programme LEADER sur la période 2014 – 2022, dont le Grand Clermont, se sont organisés afin de construire une candidature à l’échelle du Puy-de Dôme entre les partenaires suivants :

- Syndicat mixte du PNR Livradois-Forez ;
- Syndicat mixte du PNR des Volcans d’Auvergne ;
- Syndicat mixte du PETR du Grand Clermont ;
- Communauté d’agglomération du Pays d’Issoire ;
- Syndicat mixte pour l’aménagement et le développement des Combrailles ;
- Communauté de Communes de Plaine Limagne

Les territoires partenaires ont constitué un groupement de commande afin de s'adjoindre les services d'un cabinet d'étude pour élaborer la candidature. Le Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles a assuré la coordination de ce groupement.

Ainsi, un travail de concertation important a été effectué entre juillet et novembre 2022, ce qui a permis d'élaborer une stratégie locale de développement et un plan d'actions qui guidera la candidature au programme LEADER 2023-2027 qui sera déposée avant le 30 décembre 2022.

En termes de portage du futur GAL, les partenaires ainsi désignés ont choisi de ne pas créer de structure nouvelle et d'en confier le portage au Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles. Une convention entre ces six structures partenaires précisera les modalités de partenariat et de fonctionnement de ce GAL.

La stratégie LEADER 2023-2027 adoptée au sein de cette candidature est décrite dans la note jointe à la présente délibération.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve la candidature au programme LEADER 2023-2027 du GAL « Puy-de-Dôme »**
- **Approuve la stratégie locale de développement du programme LEADER 2023-2027 et s'engage à y participer ;**
- **Approuve le périmètre proposé (liste des communes en annexe)**
- **Approuve le fait que la candidature soit portée par le Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles dans le cadre d'un partenariat entre les 6 structures partenaires précités ;**
- **Autorise le Président à signer tout document relatif à cette décision et à préparer avec les autres partenaires une convention de partenariat qui sera soumise ultérieurement au Conseil Syndical pour délibération.**

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20221208-763B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

À Clermont-Ferrand, vendredi 09 décembre 2022.

**Dominique ADENOT,
Président.**

